

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
04 13 31 22 73

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Soutien au groupement oléicole des Bouches-du-Rhône FDCIVAM 13 au titre de l'année 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Avant toute chose, l'intervention du Conseil départemental s'inscrit en application de la convention signée en 2017 avec la Région et de la délibération cadre approuvée par délibération de la Commission permanente du 12 mai 2017, fixant les conditions de mise en œuvre de la politique agricole départementale dans le cadre législatif et règlementaire national et européen 2015 – 2020.

Le groupement oléicole des Bouches-du-Rhône rattaché à la fédération départementale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural des Bouches-du-Rhône (FDCIVAM 13) sollicite notre participation pour trois dossiers :

- Aide au fonctionnement général : TAG 1010

En 2020, les actions du groupement portent tout particulièrement sur l'élaboration de règles de bonnes pratiques agricoles pour la culture de l'olivier, fondées sur des critères environnementaux adaptés aux conditions locales. Ce groupement travaille à la définition de références technico-économiques en oléiculture biologique, audits et études auprès d'un panel d'exploitations.

L'acquisition de ces références technico-économiques doit permettre de vérifier et de comparer la rentabilité de l'oléiculture raisonnée et biologique et ainsi faciliter les études de faisabilité des projets de conversion en agriculture biologique.

Compte tenu des enjeux économiques, environnementaux et techniques auxquels la filière est confrontée et l'olivier étant par ailleurs considéré comme un élément du patrimoine touristique et gastronomique du département, il est proposé de renouveler notre participation à l'identique de 2019, soit 9 000 € (11 % du budget prévisionnel).

- Réseau de surveillance de la mouche de l'olivier : TAG 1013

Les attaques de la mouche de l'olive, principal ravageur de l'olivier, engendre, outre des pertes de récolte, une dépréciation qualitative du produit fini (l'huile d'olive).

L'offre du réseau de surveillance de la mouche de l'olive a été développée et couplée à des bulletins d'avertissement et à des conseils d'intervention. Composé d'une cinquantaine d'observateurs formés au maniement des pièges à phéromones, le réseau permet de recueillir des données bi-hebdomadaires et d'établir des bulletins de conseils adaptés à chaque moulin en vue d'une lutte préventive plutôt que curative.

Afin de poursuivre la lutte contre la mouche de l'olive, il est proposé de reconduire notre aide à l'identique de 2019, à hauteur de 3 000 € soit 3,7 % du budget.

- Recherche et développement des alternatives à l'irrigation et aux pesticides par la mise en place de projets et d'essais sur parcelles témoins : TAG 1011

La finalité de cette expérimentation est de "nourrir et hydrater" l'olivier raisonnablement et durablement afin d'accroître sa productivité tout en réduisant les apports en eau et fertilisants.

En 2019, la mise en œuvre de ce complexe expérimental sur un premier rang d'oliviers s'est effectuée sous de bonnes conditions et a permis les résultats suivants :

- Le bénéfice des plantations mycorhizées (technique qui consiste à incorporer des champignons sur le système racinaire) et irriguées est déjà visible à l'œil nu où la vigueur et la couleur des feuillages d'un vert chlorophyllien se distinguent déjà du témoin. L'action bienfaitrice des champignons multiplierait par 100 les échanges entre les racines et la terre, dopant dès lors leur nutrition et permettant aux oliviers de mieux profiter des richesses du sol ;
- Un premier test comparatif sur la consommation en eau sur les Oyats (technique qui consiste à enterrer des jarres en argile au pied des oliviers, dont le remplissage s'effectue tous les 15 jours) montre des résultats satisfaisants ;
- Les courbes de croissance des oliviers via la Pépista® (capteur de croissance) en termes de production végétale et d'aoûtement s'avèrent prometteuses et révèlent une nette différence de pousse végétative.

Afin de poursuivre ce projet, il est proposé de renouveler notre aide à hauteur de 3 000 € soit 3,7 % du budget.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL